

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 13 Février 2020

P.V. N° 25

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Modification d'horaires

- Traitement des feuilles de match

RAPPEL

Règlement de la Commission des activités sportives (ART 5)

Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible au calendrier établi au début de saison y compris en cas d'urgence, jours de fête ou vacances scolaire (sauf Noël et jour de l'an).

La Commission pourra accepter une autre date convenable avec les calendriers si accord écrit des deux Clubs.

INFORMATION

CATEGORIE U 16 Poule B

En accord avec tous les Clubs concernés de cette poule, une 2^{ème} phase de championnat commencera le 8 mars par match aller-retour.

Tous les matchs de la 1^{ère} phase devront être joués avant le 8 mars

En fin de saison, l'ensemble des résultats 1^{ère} et 2^{ème} phase seront additionnés pour déterminer la montée en division supérieure

Tous les matchs remis avec accord des 2 Clubs devront se jouer obligatoire pendant les vacances scolaire, jours de fête ou en semaine.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

ST CYR demande le report du match U18 D1 contre LORGUES du 16/02/2020 au 23/02/2020.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 23/02/2020

SC NANS demande le report du match U 17 D 2 Poule B contre ST MANDRIER du 09/02/2020 au 23/02/2020

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 22/03/2020.

TOULON ELITE FUTSAL demande le report du match U 14 D 2 Poule A contre St CYR du 09/02/2020 au 01/03/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 01/03/2020.

USAM demande le report du match u 15 d 2 Poule A contre la CADIÈRE du 08/02/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 01/03/2020.

LOGUES demande le report du match U 16 D1 contre COGOLIN DU 16/02/2020 au 21/03/2020 ;

Compte tenu qu'il s'agit d'un report dû à une sélection d'un joueur de Cogolin et date décidée par la commission, la commission fixe une nouvelle date et dit match à jouer le 21/03/2020.

AS ST MAXIMIN demande le report du match u 15 à 8 contre SALERNE du 08/02/2020 au 12/02/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 12/02/2020.

US VAL ISSOLE demande le report du match U 15 à 8 (2ème phase) contre PLAN DE LA TOUR du 09/02/2020 au 23 /02/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 23/02/2020.

RAMATUELLE demande le report du match u 17 D2 poule B contre CALLAS CANTON du 16/02/2020 au 01/03/2020

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 01/03/2020.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U17 D2 poule B – CALLAS CANTON / RAMATUELLE du 16.02.2020 > 01.03.2020 (52624.1)

Amende financière de 16 € à imputer à RAMATUELLE.

Match U15 à 8 – SALERNES / STE MAXIME du 08.02.2020 > 12.02.2020 (56689.1)

Amende financière de 16 € à imputer à STE MAXIME.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 16 FEVRIER 2020

Critérium D1

USAM – RACING FC du 13 10 2019 (51546.1)

LA LONDE/BORMES – STE MAXIME du 13 10 2019 (51548.1)

BANDOL - ST CYR du 13 10 2019 (51544.1)

U18 D1

LE PRADET – SPORTING T du 05 01 2020 (53089.1)

U17 D1

LA LONDE /BORMES – CARQ/LA CRAU du 29 09 2019 (51761.1)

RACING FC – SPORTING T du 24 11 2019 (51790.1)

STE MAXIME – USAM du 19 01 2020 (51751.2)

U16 D1

ST CYR 1 FREJUS/ST RAPHAEL du 15 12 2019 (52114.1)

U16 D2 Poule B

TOURVES – VIDAUBAN 1 du 10 11 2019 (55807.1)

COGOLIN – LE MUY du 05 01 2020 (55815.1)

U15 D2 poule A

ST MANDRIER – PIVOTTE SERINETTE du 17 01 2019 (51020.1)

USAM – SIX FOURS LE BRUSC FC du 05 01 2020 (51024.1)

U15 D2 poule B

LES VALLONS – ROCBARON du 05 01 2020 (51070.1)
SPORTING TOULON 4 – ELAN CAMPSOIS du 22 09 2019 (51047.1)

U15 D2 poule C

PUGET/ARGENS – FLAYOSC du 08 12 2019 (51119.1)

U15 D3

ESTEREL – DRAGUIGNAN 2 du 06 10 2019 (53222.1)
FLASSANS 1 – BRAS du 22 09 2019 (53208.1)

A jouer le 23 FEVRIER 2020

CRITERIUM D 1

RACING FC – LES ARCS du 10 11 2019 (51568.1)
USAM – STE MAXIME du 29 09 2019 (51532.1)
LE PRADET 1 – LA LONDE/BORMES 1 du 24 11 2019 (51577.1)

U18 D1

LORGUES – ST CYR du 06 10 2019 (53057.1)

U17 D1

LA LONDE /BORMES – USAM du 13 10 2019 (51773.1)

U16 D2 Poule B

TOURVES – LA LONDE /BORMES du 22 09 2019 (55793.1)

U15 à 8

PLAN DE LA TOUR – US VAL ISSOLE du 09 02 2020 (56691.1)

A jouer le 29 FEVRIER 2020

U16 D2 Poule A

T HOTIPAL – ST ZACHARIE du 12 01 2020 (53157.1)

U16 D2 Poule B

LA LONDE/BORMES – LE MUY du 21 2 2019 (55800.2)

U14 D 2 poule B

CARQ/LA CRAU 3 - ST CYR 2 du 19 01 2020 (56380.1)

A jouer le 1er MARS 2020

CRITERIUM D 1

STE MAXIME – RACING FC du 08 12 2019 (51587.1)
ST CYR - LES ARCS du 15 12 2019 (51592.1)

CRITERIUM D 2

ST ZACHARIE – GIENS du 19 01 2020 (52370.2)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES du 13 10 2019 (53062.1)

U17 D1

FREJUS /ST RAPHAEL - LA LONDE /BORMES du 05 01 2020 (51786.1)

U17 D2 poule B

CALLAS/CANTON – RAMATUELLE du 16 02 2020 (52624.1)

U16 D2 Poule B

VIDAUBAN - SOLLIES/FARLEDE du 13 10 2019 (55802.2)

U15 D2 poule A

SANARY – ST MANDRIER du 24 11 2019 (51023.1)
USAM - LA CADIERE du 08 02 2020 (51008.2)

U15 D3

ESTEREL – FLASSANS du 08 12 2019 (53253.1)
DRAGUIGNAN – BELGENTIER du 13 10 2019 (53226.1)

U14 D1

DRAGUIGNAN 1 – BRIGNOLES 1 du 02 02 2020 (56477.1)

U14 D2 poule A

ELITE FUTSAL – ST CYR du 09 02 2020 (56437.1)

A jouer le 21 MARS 2020

U18 D1

LE PRADET – FLAYOSC du 11 01 2020 (53107.1)

U16 D1

COGOLIN 1 – LORGUES du 02 02 2020 (52075.2)

A jouer le 22 MARS 2020

U17 D2 poule A

ST MANDRIER – NANS du 09 02 2020 (52564.2)

U15 D2 poule C

LES ARCS – RAMATUELLE du 09 02 2020 (51101.2)

A jouer le 05 AVRIL 2020

U 18 D1

ST CYR – DRAGUIGNAN du 19 01 2020 (53108.1)

A jouer le 12 AVRIL 2020

CRITERIUM D 1

RACING FC – FC LA SEYNE du 24 11 2019 (51582.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – ST CYR du 12 01 2020 (53104.1)

U15 D3

ESTEREL – LA BAIE du 19 01 2020 (53270.1)

A jouer le 19 AVRIL 2020

U18 D1

ST CYR – LORGUES du 26 01 2020 (53057.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

WEED-END du 08 et 09.02.2020

CRITERIUM D1

AS ST CYR / BANDOL US
SC TOULON 3 / LES ARCS 1
STE MAXIME AS 1 / LA LONDE-BORMES 1
RACING FC TOULON 2 / T. USAM 1

CRITERIUM D 2

ST ZACHARIE ETS 1 / ST MANDRIER 1
OLLIOULES US 1 / GIENSZ AS 1

U18 D1

SC DRAGUIGNAN / FLAYOSC
LA LONDE-BORMES / SC TOULON

U17 D1

FREJ-ST RAPHAEL 2 / RACING BTOULON 2
BRIGNOLES 1 / CUERS-PIERREFEU 1
STE MAXIME AS 1 / CARQ-CRAU 1
LONDE-BORMES 1 / SC TOULON 1
GARDIA CLUB 1 / T. USAM 1

U17 D2 POULE B

PAYS DE FAYENCE 1 / TRANS 1
ROQUEBRUNE 1 / LES ARCS 1
LA BAIE-ST TROPEZ 1 / PUGETS ARGENS 1

U16 D1

SC TOULON 3 / PUYGET ARGENS
ST MANDRIER / COGOLIN
SC DRAGUIGNAN 1 / ST MAXIMIN
AS ST CYR / HYERES FC

U16 D2 POULE A

LE BEAUSSET / M USAM
CARQ-CRAU / ST MAXIMIN
AS ST CYR / HYERES ASPTT

U16 D2 POULE B

CARQ-CRAU US 1 / STE MAXIME CAS 1
LORGUES ETS 1 / SRC LA BAIE 1
LA VALETTE UA 2 / MARVIVO AS 1

U15 D2 POULE A

T. PIVOTTE SERINETTE 1 / T.HOPITAL PTT TOULON
SC TOULON 3 / SIX FOURS LE BRUSC
SANARY AS 1 / T. MOURILLON JS 1

U15 D2 POULE C

FREJ-ST RAPHAEL 3 / PAYS DE FAYENCE
VIDAUBAN FC / FC PUGETOIS

U15 D3

PAYS DE FAYENCE / CARNOULES PIGNANS
SC DRAGUIGNAN 2 / AS ESTEREL 1

U14 D1

BRIGNOLES / LA SEYNE
GARDIA CLUB / MAR VIVO

U14 D2 POULE B

CUIERS-PIERREFEU / LE PRADET

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. des STATUTS ET REGLEMENTS

U16 D1

EFC FREJUS-ST RAPHAEL / LA VALETTE du 08.02.2020

U16 D2 POULE A

SC TOULON 4 / ST ZACHARIE du 09.02.2020

U16 D2 POULE B

SOLLIES FARLEDE / SC TOURVES du 08.02.2020

U15 D2 POULE C

VIDAUBAN FC 1 / PUGET ARGENS FC 1 du 08.02.2020

U15 D3

SC DRAGUIGNAN 2 / RC LA BAIE 2 du 26.01.2020

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ère parution

U 15 à 8

TOURVES / LES ARCS du 08.02.2020 (56690.1)
TOURVES / BESSE SPORTS du 12.01.2020 (56106.1)

U14 D2 poule B

PUGET ARGENS / ST CYR du 09.02.2020 (56389.1)

CARQ-CRAU 3 / LA LONDE-BORMES du 09.02.2020 (56590.1)

3^{ème} PARUTION – 2^{ème} RAPPEL
Transmis à la C.S.R.

U15 D3

SC DRAGUIGNAN 2 / RC LA BAIE 2 du 26.01.2020 (53314.1)

Prochaine réunion
Jeudi 20 Février 2020

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN